« tout ce qui peut lui appartenir dans la chapelle, ne se réservant que le patronage et le droit qu'il a de conférer de plein droit et nommer à la commission de messe et aucun autre bénéfice, ni à la translation du service dans aucune église ou chapelle, en sorte que le service ordonné par le fondateur soit toujours fait dans ladite chapelle. »

Parmi les prébendiers, le nom de l'abbé Pernetti (6), auteur des Lyonnais dignes de mémoire, est arrivé jusqu'à nous. Voici en quelle circonstance :

Comme on l'a vu dans l'autorisation donnée par l'autorité métropolitaine le 6 octobre 1635, il était interdit de faire dire la messe à Montribloud les jours de fêtes solennelles. Cette prohibition avait été levée plus tard comme l'indique la pièce suivante (7).

⁽⁶⁾ Pernetti est le seul des historiens ou chroniqueurs lyonnais qui mentionne la chapelle de Grange-Blanche; on lit dans ses Lyonnais dignes de mémoire, t. Ier, p. 78: « Ce fut alors (pendant la peste), que noble Claude des Couleurs, ex-consul, bourgeois de Lyon, fonda une chapelle dans le territoire de Champvert, pour aider à la piété des citoyens que la peste avait chassés de la ville, et qui habitaient ce canton: la date de cette fondation est du 19 mai 1630. La collation de cette chapelle a passé ensuite à Messieurs Prost de Grange-Blanche, qui la possèdent encore. » Ces quelques lignes contiennent deux inexactitudes: ce n'est point Claude de Couleur qui a fondé la chapelle, mais bien Jacques Prost et les habitants de Champvert; puis la date de la fondation de la prébende est 1639 et non 1630.

La chapelle de Grange-Blanche est indiquée sur le *Plan religieux de Lyon*, par E. Reynaud, publié par Charrasse en 1860. La notice est la copie du passage de Pernetti.

⁽⁷⁾ Cette pièce, ainsi que celles citées plus bas, font partie des archives de Grange-Blanche.